



1 CP imposé par manque de travail

Par Crinch

Bonjour,

Je voulais savoir si mon employeur avait le droit de m'imposer un CP du jour pour le lendemain par manque de travail.

En effet, jeudi il m'a dit de prendre un CP car pas de travail pour le vendredi, est-ce légal et en a-t-il le droit?

Par avance merci.

Par janus2

Bonjour,

Votre employeur ne peut pas vous obliger à prendre des CP du jour au lendemain. S'il a effectivement le droit de fixer les dates des congés de ses salariés, il a obligation de les en avertir au minimum un mois à l'avance. C'est pour cela que, durant la pandémie covid, une loi a été votée pour permettre aux employeurs de fixer une période de congé (8 jours max) avec un préavis de seulement une journée, mais cette mesure a pris fin en septembre 2021.

Par Crinch

Merci beaucoup pour votre retour Janus2.

Il me sera très utile.

Bonne journée